



Les formations du catalogue



- ❖ Dans ce catalogue développé avec d'autres Fonds du secteur non marchand, le Fonds MAE propose un ensemble de formations accessibles gratuitement.
- ❖ Le catalogue est organisé par année scolaire et est disponible sur le site internet de l'APEF : www.apefasbl.org/formapef (avec mises à jour). Un **moteur de recherche** y est disponible pour effectuer une recherche de formation via différents critères.
- ❖ Parmi les formations, plusieurs sont spécifiques à l'accueil des enfants de 0 à 12 ans et plus de **200** sont reconnues dans le cadre du décret **Accueil Temps Libre** (50h de formation continue en 3 ans).

1. Inscription aux formations programmées

Programmation :

Le catalogue Formapef 2017-2018 reprend plus de 300 formations programmées entre le 1^{er} juin 2017 et décembre 2018. Les formations sont localisées sur l'ensemble de la Communauté française.

Conditions :

- ✓ La formation choisie doit avoir lieu **entre le 1er janvier et le 15 décembre 2018**.
- ✓ Accès gratuit pour les travailleurs ayant le statut de **salariés, ALE ou article 60 ET** qui sont **affectés au moins en partie aux activités FESC** de leur institution. L'inscription entraîne l'engagement ferme de participer.
- ✓ Accès possible pour les **volontaires** affectés aux activités FESC pour autant qu'il reste des places disponibles 15 jours avant la formation et à raison de maximum deux volontaires par milieu d'accueil.
- ⇒ Accès limité à **4 travailleurs de la même institution ex-FESC** maximum par module de formation, **SAUF** pour les formations d'une des thématiques suivantes : *Bureautique, Hygiène de cuisine, Référent en informatique, Secourisme, Sécurité au travail* et *Techniques de secrétariat* qui peuvent accueillir **6 travailleurs de la même institution ex-FESC**.

Modalités :

1. Le **travailleur** peut lui-même introduire la demande de formation moyennant l'accord de son employeur. **Attention** : les inscriptions sont retenues selon leur ordre d'arrivée.
2. **L'inscription** s'effectue en renvoyant le **formulaire d'inscription Qualifesc** complété et signé par le travailleur et par l'employeur à la Cellule Formapef **au plus tard pour le 1^{er} décembre 2018** par :
 - courriel à formation@apefasbl.org
 - fax au 02/227.69.01
 - courrier postal au *Square Saintelette, 13-15 - 1000 Bruxelles*
3. Dans les **15 jours** qui suivent la réception du formulaire d'inscription, un **courrier** Formapef est envoyé au travailleur à l'adresse du Milieu d'accueil :
 - accusant réception de son inscription
 - informant, si la formation est déjà complète, qu'il est inscrit en liste d'attente (ou éventuellement lui proposant de nouvelles dates).
4. Au plus tard 15 jours avant le début de la formation, un **courrier de confirmation** est envoyé au travailleur à l'adresse du Milieu d'accueil.
5. Au terme de la formation, le travailleur doit compléter une **évaluation** individuelle.





Veillez noter que, même si c'est le Projet Qualifesc qui finance votre formation, les demandes sont exclusivement traitées par la Cellule Formapef.

2. Organisation de formations sur site

Organisation sur site :

Les formations présentes dans le catalogue Formapef 2017-2018 peuvent être organisées sur le site du milieu d'accueil ou de l'opérateur de formation en fonction de la disponibilité des locaux et des possibilités de déplacement.

Conditions :

- ✓ Inscription d'un **minimum de 4 travailleurs** salariés affectés aux activités FESC, **avec accord de l'opérateur**, pour les formations avec la mention « organisable sur site ».
- ✓ Inscription d'un **minimum de 8 travailleurs** salariés affectés aux activités FESC pour les autres formations.
- ✓ Les autres travailleurs non-FESC ou non-salariés (ALE, volontaires) peuvent participer aux formations organisées sur site avec les travailleurs salariés mais n'ouvrent pas le droit au financement.

Modalités :

1. **L'institution** envoie les formulaires d'inscription des travailleurs concernés ainsi que l'annexe **au plus tard pour le 1^{er} décembre 2018**.
2. La Cellule Formapef **vérifie** si toutes les conditions sont remplies avant de valider la demande de formation sur site.
3. Une fois la demande validée, la Cellule Formapef invite l'opérateur de formation et le milieu d'accueil à se mettre d'accord concernant le **calendrier** et la **localisation**.
4. L'opérateur de formation ou le milieu d'accueil **prévient la cellule Formapef** des dates choisies et organisent la formation maximum 15 jours avant le début de la formation.
5. **Au terme** de la formation :
 - l'opérateur de formation renvoie à la Cellule Formapef : liste de présences, questionnaires d'évaluation, facture, rapport d'évaluation du formateur.
 - le milieu d'accueil renvoie à la Cellule Formapef un **rapport d'évaluation** transmis au préalable.

Formulaire Formapef Qualifesc
disponible à tout moment sur le
site de l'APEF asbl :
www.apefasbl.org/formapef

Contact Cellule Formapef:
formation@apefasbl.org
02/229.20.23

Contact Cellule Qualifesc:
qualifesc@apefasbl.org
02/227.22.43



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'O.N.E.

